

L'ABEILLE.

IMPRIMERIE TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUNAY.

NOUVELLE-ORLEANS. Vendredi, 29 Mai 1829.

INTERIEUR.

Mairie de la Nouvelle-Orléans. Attendu que les résignations de plusieurs membres du Conseil de Ville, laissant six places vacantes dans ledit Conseil, lesquelles doivent être remplies conformément aux dispositions de la 8me. section de l'acte pour incorporer la cité de la Nouvelle-Orléans, daté du 17 Février 1805.

Avis est, par le présent, donné aux électeurs des 1er, 2eme, 4eme, 6eme, et 7eme. districts de cette ville, qu'ils sont invités à procéder, Samedi, 6 Juin prochain, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi, chacun dans son district respectif, à une élection d'aldermen, en remplacement des démissionnaires, comme suit, savoir :

Ceux du 1er. district déposeront leurs votes, pour la nomination de deux aldermen, en remplacement de Messieurs M. Gordon et T. Preston, au café de Richardson, rue Conti, sous l'inspection de Messieurs J. Richardson et B. Cenas; M. J. Sterrett remplira les fonctions de greffier.

Ceux du 2e. district, pour l'élection d'un alderman en remplacement de M. F. de Armas, chez M. J. B. Vignie, rue Roja; inspecteurs Messieurs J. B. Vignie et J. B. F. Giquel; Foucher Coug, greffier.

Ceux du 4e. district, pour l'élection d'un alderman, en remplacement de M. S. Cucullu, chez M. La Salle; inspecteurs Messieurs F. M. Tillet et J. Roubert; M. La Salle greffier.

Ceux du 6e. district, pour l'élection d'un alderman en remplacement de M. J. Fréret, à l'hôtel de O'Hara; inspecteurs Messieurs Nat. Cox et J. Thoms; M. Whorhington greffier.

Ceux du 7e. district, pour l'élection d'un alderman en place de M. U. Gaichon, chez M. Harvey Norton; inspecteurs Messieurs L. Fort et D. Griffitz; M. Chs. Génois greffier.

Le 27 mai 1829. D. PRIEUR, Maire.

(Communiqué.)

Plusieurs citoyens du 4eme. District sollicitent Mr. S. Cucullu de consentir à reprendre le siège qu'il a si dignement occupé au Conseil de Ville. L'impartialité qu'il a toujours montrée lui assure le suffrage d'un

GRAND NOMBRE DE VOTANS.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

AFFAIRES D'ORIENT.

Le Courrier (de Londres) du 26 Mars, dit :

Les ambassadeurs de France et d'Angleterre se rendront incessamment à Constantinople, l'empereur de Russie consentant à ce que les représentants de ces deux états conçoivent, au nom des trois puissances, les négociations relatives au traité de Londres. Il reste beaucoup à faire sur cet objet, et il y a encore beaucoup de difficultés à surmonter. Mais nous espérons que l'heureuse influence de leur retour à Constantinople ne se bornera pas uniquement à la question grecque. Etant sur les lieux, ils pourront saisir toutes les occasions favorables qui se présenteront, afin d'amener la Porte à ouvrir une négociation avec la Russie pour l'arrangement de tous leurs différends.

Le même journal, dans son No. du 30 Mars, dit encore :

Selon la Gazette de France de Samedi, un nouveau traité a été conclu entre la France, l'Angleterre et la Russie, concernant l'établissement de la Grèce, et a été envoyé à Constantinople pour être notifié au gouvernement turc. Après les engagements pris par les trois puissances en 1827, aucun nouveau traité n'était nécessaire. Leur objet était défini, leur détermination clairement et fermement exprimée, et ce qu'on a fait depuis pour arriver au but qu'on se proposait a été également public et décisif. Nous sommes heureux; toutefois, de pouvoir confirmer ce que dit la Gazette, savoir que la plus parfaite harmonie continue de régner entre les trois puissances.

On apprend d'Otrante que le gouvernement grec a fait des réclamations pour la valeur des navires capturés par les Egyptiens dans les eaux de Candie, où les Grecs se considéraient comme étant sous la protection du blocus des trois puissances. Ces réclamations ont été adressées aux amiraux européens.

Les troupes autrichiennes cantonnées sur le Po, ont reçu l'ordre de retourner dans leur patrie, parce que la plus parfaite tranquillité règne actuellement en Italie et qu'elles peuvent être entretenues à de bien moindres frais en Autriche.

Un navire pirate a été capturé et détruit par une chaloupe du brick anglais Alacrity, près de Cassandre, dans le Golfe de Salonique. Un lieutenant et cinq hommes ont été blessés. Les pirates cherchent à se sauver en sautant par dessus bord, mais quatre d'entre eux ont été pris et conduits à Malte.

Sémin. 7 Mars.

Cinq cents hommes de cavalerie du corps stationnaire du pacha de Travrik, marchent dans la direction du camp de Choumla. Un corps d'Arnauts, sous les ordres d'un renégat, se rend aussi, dit-on, dans le même lieu. On ignorait si le pacha les rejoindrait ou non. Les enrôlements se continuent dans la Bosnie. On dit que 20,000 hommes doivent être mis en service actif sur le Danube, et 30,000 dans la Livadie, ce qui paraît toutefois n'être nullement proportionné à la population des mahométans dans la Bosnie. Le pacha de Belgrade, dit-on, conservera sa place, quoiqu'il ait paru craindre de la perdre par suite du renvoi du dernier Grand-Visir.

FEUILLETON.

AVANT ET APRES.

Un peintre faisait un tableau de l'Hymen pour un jeune amant. "Je veux qu'il soit accompagné de toutes les grâces, lui disait cet amant passionné. Souvenez-vous surtout que l'Hymen doit être plus beau qu'Adonis. Il faut lui mettre en main un flambeau plus brillant encore que celui de l'Amour. Enfin, faites un effort d'imagination; je vous paierai votre tableau à proportion que le sujet en sera gracieux." Le peintre, qui connaissait sa liberté, n'oublia rien pour le satisfaire, et lui apporta le tableau la veille de ses noces. Notre jeune amant n'en fut point satisfait. "Il manque, dit-il, à cette figure, certain air gai, certains agréments, certains charmes; enfin, ce n'est point là l'idée que j'ai de l'Hymen. Vous l'avez fait d'une beauté médiocre, vous ne serez que médiocrement récompensé."

Le peintre, qui avait autant de présence d'esprit que de génie pour la peinture, prit son parti dans le moment.

"Vous avez raison, lui dit-il, de n'être pas content de la beauté de mon tableau; il n'est pas encore sec, et, pour vous parler franchement, j'emploie mes couleurs de manière que ma peinture ne paraît rien dans les premiers jours. Je vous rapporterai ce tableau dans quelques mois, et pour lors vous me le paierez selon sa beauté; je suis sûr qu'il vous paraîtra tout autre. Adieu, monsieur, je ne sais pas pressé d'argent."

Le peintre remporta son ouvrage; notre jeune amant se maria le lendemain, et quelques mois s'écoulèrent sans que le peintre reparût; enfin il reporta le tableau; notre jeune mari fut surpris en le voyant. "Vous me l'avez bien promis, lui dit-il, que le tems embellirait votre peinture; quelle différence! je ne le reconnais plus; c'est même encore plus belle qu'il y a quelques années."

Le peintre dit : "C'est que l'Hymen doit paraître moins brillant que celui de l'Amour; ce sont des feux solides que les feux de l'Hymen. D'ailleurs, l'attitude de votre figure est un peu trop enjouée, un peu trop libre, et vous lui avez donné un certain air de badinage qui ne caractérise pas tout-à-fait... ce n'est pas là l'Hymen, enfin." Fort bien, monsieur, lui dit le peintre; et que j'avais prévu est arrivé; l'Hymen est à présent moins beau dans votre idée que dans mon tableau; c'était le contraire il y a trois mois; ce n'est point ma peinture qui a changé, c'est votre idée; vous étiez amant pour lors, vous êtes mari maintenant.

Je vous entends, interrompit le mari; brisons là-dessus. Votre tableau est agréable au-delà de mon imagination; il est juste que le paiement soit au-delà de la vôtre. Voilà une bourse qui contient le double de ce que vous pouvez espérer. Tenez, laissez-moi le tableau. — Non, monsieur, répliqua le peintre, non, je ne vous le laisserai point; je veux vous en donner un autre qui plaise aux amans et aux maris, et ce sera le chef-d'œuvre de la peinture." En effet, le peintre fit un autre tableau, où il se servit avec tant d'art de certaines règles d'optique et de perspective, que le portrait de l'Hymen paraissait charmant à ceux qui le regardaient de loin; mais de près ce n'était plus cela. Il se fit placer, au bout d'une agréable galerie, sur une espèce d'estrade, et, pour monter sur cette estrade, il fallait passer un pas fort glissant. En deçà c'était le charmant point de vue. Mais sitôt qu'on avait passé le pas, adieu les charmes.

EFFET DE LA MUSIQUE SUR LES ANIMAUX. Un Anglais, sir E. Home, a fait dernièrement, à ce sujet, une expérience curieuse. Il fit placer un piano près de l'épave de la ménagerie d'Exter Change; les cordes hautes excitèrent à peine l'attention de l'animal; cette attention devint très-vive lorsqu'on fit entendre les basses. La même expérience fut répétée près du grand lion; tant qu'on ne fit résonner que des notes élevées, son attention fut extrême; mais il resta calme et silencieux; à peine eut-on fait entendre des tons bas, qu'il bondit, chercha à briser ses entraves; sa queue frappa avec force ses flancs; sa crinière se hérissa, ses yeux s'enflammèrent; enfin, tous les signes de la fureur se développèrent en lui d'une manière si effrayante, que les dames présentes à cette scène prirent la fuite. Le lion poussa des rugissemens effroyables, qui ne cessèrent qu'avec la musique.

Sir E. Home attribue ces effets à la forme du tympan, qui est ovale chez beaucoup d'animaux, tandis qu'elle est circulaire

chez l'homme. Les fibres, conducteurs du son partant du centre pour aboutir à la circonférence, sont donc des rayons égaux et tous, tandis qu'elles ont des longueurs inégales chez l'éléphant, le lion, le cheval, le lièvre, le dain, le chat, et la plupart des bestiaux. Les fibres les plus longues sont destinées à rendre l'ouïe de ces animaux sensible à des bruits inappréciables pour nous. L'égalité des fibres du tympan donne à l'oreille de l'homme une organisation propre à la musique; cette disposition est refusée aux animaux dont le tympan est ovale.

UN BAL CHEZ Mlle. MARS.

Le quartier de Paris le plus distingué, sans contredit, est celui de Ya Nouvelle-Athènes. C'est là que se trouvent groupées les habitations où résident les plus heureuses notabilités de notre époque; Horace Vernet y a placé son atelier qui vit composer tant de tableaux vivans d'originalité et de naturel. Mlle. Duchesnois était venue y chercher le voisinage de cet admirable théâtre dont notre scène pleure encore la perte irréparable.

Dans ce quartier se trouve une maison délicieuse que le luxe, le goût et les arts se sont plu à embellir de tous leurs prestiges. La reine de ce petit palais en fait les honneurs avec une grâce enchanteresse. Ses portes s'ouvrent principalement aux gens de lettres et aux artistes; joignez-y quelques grands seigneurs et les jeunes gens distingués, et vous aurez une idée de la société qui se réunit dans les salons de Mlle. Mars, société la plus agréable et la plus remarquable dans son ensemble qui soit à Paris.

Toutes les fois que Mlle. Mars joue, une table de plusieurs couverts est dressée chez elle à minuit, et les amis intimes, les habitués de prédilection y trouvent un petit souper fin qui vient égayer pendant deux ou trois heures les bons mots et des vins exquis. Ces délicieuses réunions, qui rappellent exactement les soupers d'autrefois, sont de fondation chez notre grande comédienne, et le petit nombre des élus rend plus précieuse pour eux la faveur qui les y convie.

Quelques fois aussi de grandes soirées, des lectures brillantes appellent une réunion plus nombreuse, et toujours quelque chose de neuf, de troupe attire le plaisir et la gaieté, si rares dans les salons où l'on se presse.

A cette époque de l'année où les bals de gala se donnent presque partout, Mlle. Mars vient d'en donner un des plus brillans, où se trouvaient réunis la meilleure société; un souper splendide et aussi bien entendu que tout le reste, a terminé cette délicieuse soirée, que Mlle. Mars a rendu plus attrayante encore par le charme de son accueil, les grâces de ses manières et les saillies de son esprit.

Nous avons pu dire que cette solennité du plaisir pourrait bien se renouveler cette année; on peut présager, par ce tableau du passé, de tout ce qu'on pourra attendre d'une nouvelle soirée du même genre.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

On nous prie d'annoncer que le Colonel F. Gaiegné est candidat pour la place de Brigadier Général en remplacement de M. Robeson démissionnaire.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expéditions. Goel. Virginia, Miller, Mobile, Cap. Navire George, Robinson, Havre, W G Hewes. Navire Wm. Donald, McLeod, Liverpool, et Co. Whittall, Jaudon et Co. Brick Ann, Hargenpoltia, Havane, E Keed. Brick Josepha, Granada, Havane, S Cucullu fils. Goel. Anna et Sarah, Elderkin, St. Marks, J P Payson.

Arrivées. Sloop Primero, Pabloe, de la Havane, avec des fruits. Goel. Lot, Russell, de Texas, avec 30 balles coton 70 paquets cuir. Bateau à vapeur Columbia, Crain, du Bayou Sarah, avec 189 balles coton—34 paquets. Bateau à vapeur Gen. Coffee, Norval, de Cumberland, Havre, avec 66 bts tabac à J Hagan & co, 29 de à Cooper, Caruthers & co.—5 pas.

Entrées. Brick Duxbury, Blakely, de Boston, à Stetson et Avery, avec un chargement à J A Morie et co. Stetson et Avery; Lincoln et Green; Wallace et Pope; Bowers, Osborn et Bowers; A Eliot, Puech, Hein et co; et autres.



QUARTIERS GENERAUX

Legion de la Louisiane. La légion prendra les armes Dimanche prochain 31 du courant à 7 heures du matin. La ligne se formera à sept heures et demie précises. Le bateau à vapeur qui transportera la légion sur la rive droite du fleuve chez le gouverneur Berbiguy partira à huit heures précises.

Par ordre du Lt. Colonl. D. AUGUSTIN.—Adjudant-major

VOR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par les arrivages de Bordeaux.

500 rames de Papier florette, superfins, par 500 feuilles, convenable pour les marchés espagnols. 10 pipes Eau de vie, 4e. preuve, Cognac Dupuy. 50 tierçons Vinaigre blanc, 1re. qualité. 10 caisses Strures, 4 à 10 pouces, et autres fermes. 12 balles Brin jaune, pour moustiquaire. Quelques tonneaux de Vin rouge vieux, &c. &c. 29 mai.

Tirage de la neuvième Classe de la LOIERIE DE L'EGLISE EVANGELIQUE FRANÇAISE.

Du Mercredi 27 Mai. No. 1147- \$5000 No. 12-16 \$2500 11119 \$1600 11323 1200 3283 1000 12922 1000 10299 750 667 750 418 500 5374 1500 Tous les billets terminant par 26 sont 18e 68 88 0, 2, 4, 6 ou 8 3 5 et 3.

Vendu par HUBBELL'S. La liste officielle se trouve dans tous les bureaux de loterie. N. B. La dixième classe sera tirée le 10 Décembre 1829. 29 mai D. MALCOLM—Directeur.

PROCHAINE LOTERIE. Symbole du courant DE L'ECOLE PUBLIQUE—No. 11.

GROS LOTS \$15000 \$5000 2200 2000 1500 1300 6 de \$1000. BILLETS 5 piastres seulement. Coupons en proportion. S'adresser aux bureaux de D. MALCOLM, Nos. 54 et 86 rue de Chartres. 29 mai.

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION!

Se recomienda à los individuos de esta compañía se sirvan reunirse sin falta en la posada de la Marina, calle de la Levé, el Domingo proximo, 31 del corriente, à las tres de la tarde. Por orden: RAFAEL PEREZ, Sargento 1o. 28 de mayo

On desire trouver une Maison agréablement située, soit dans le haut ou le bas de la ville, à 23 à 24 milles de la ville. S'adresser au bureau de cette feuille. 28 mai

LOTERIE DES ECOLES PUBLIQUES.

Autorisée par l'Etat de la Louisiane, pour le bénéfice des Ecoles Centrales et Primaires de la Nouvelle-Orléans. ONZIEME CLASSE. Le tirage de laquelle aura lieu le 30 Mai 1829.

A. PERLES, Wm. M.F. SAUL et C. MAURIAN, Administrateurs. Trente Nos.—Quatre Nos. tirés.

Table with columns for lot numbers and amounts. 1 lot de \$15,000 est \$15,000. 1 lot de 5,000 est 5,000. 1 lot de 2,000 est 2,000. 1 lot de 2,000 est 2,000. 1 lot de 1,500 est 1,500. 1 lot de 1,500 est 1,500. 6 lots de 1,000 est 6,000. 12 lots de 300 est 3,600. 156 lots de 70 est 10,920. 156 lots de 80 est 12,480. 624 lots de 10 est 6,240. 7,800 lots de 5 est 39,000.

8,760 Lots } 24,360 BILLETS \$97,440. PRIX DES BILLETS. BILLETS entiers \$5; demi \$2.50; quarts \$1.25. S'adresser au Bureau des Administrateurs, No. 93, rue de Chartres, au coin de Conti. J. K. MEAD. 26 mai. Agent pour les Administrateurs

VENTES A L'ENCAU.

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu le 26 de Juin prochain, à midi, à la bourse Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St. Bernard, provenant de la succession de feu M. François Garic,

UNE MAISON située rue Bourbon, entre les rues Conti et Bienville, bâtie sur un Terrain de 40 pieds de face sur 50 pieds de profondeur, mesure française. Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à six mois, et un tiers à un an de terme, avec billets endossés à la satisfaction du juge de la paroisse St. Bernard, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par M. J. Arnaud, not. pub., aux frais des acquéreurs: 29 mai.

PAR T. MOSSY & Co. VENDRE, le 29 du courant, il sera vendu au magasin d'Encau, à midi précis, 119 sacs café.—Conditions à la vente 28 mai

Beaux terrains à Vendre à l'Encau Par J. T. Bauduc.

VENDRE, le 5 Juin 1829, à midi précis, il sera vendu, à la Bourse d'Hewlett, au plus haut et dernier enchérisseur et sans réserve.

47 Terrains ou lots de terre, situés au faubourg des Religieuses, entre les faubourgs Annonciation et Lafayette; 34 de ces terrains sont à proximité du fleuve et les treize autres n'en sont éloignés que de quelques islets. Sur l'un des premiers, formant enclosure, il existe une maison et une cuisine. Les fossés le long des islets qui contiennent les terrains susdits, ont été récemment nettoyés et rendus plus profonds, et les ponts ont été remis en état, à la satisfaction du syndic.

Ces 47 terrains ou lots de terre sont désignés sur un plan dressé par Mr Joseph Philé voyer de la ville; ce plan sera affiché à la Bourse d'ici au 24 de Mai courant, et y restera pour l'inspection du public, jusqu'au jour de la vente. Les terrains seront vendus conformément au plan et suivant l'ordre dans lequel ils y sont marqués, en commençant par ceux qui sont le plus près du fleuve. Toutes les dimensions sont mesure française. Le titre est garanti sûr et incontestable.

Conditions de la vente. Payables en 4 termes égaux à la fin d'Août des années 1830, 1831, 1832 et 1833, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les terrains. Les actes de vente seront passés devant Mr. T. Seghers not. pub. chez lequel le plan sera déposé au rang de ses minutes et chez lequel l'on pourra se procurer de plus amples renseignements si on les desire. 21 mai.

COUR du premier District Judiciaire.—Marie Rose Mayorquin et autres contre Henri Hugon tuteur de J. B. Mayorquin et autres, tous gens de couleur libres, en action de partage—No. 8068.

UN vertu d'un décret de ladite Cour, il sera vendu Vendredi 12 Juin 1829, à une heure précise après midi, à la bourse d'Hewlett, par J. T. Bauduc enchérisseur.

Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson s'endroit appelé le Métairie, à environ une lieue de la ville, mesurant un arpent et un tiers d'arpent de face au chemin de la Métairie, sur 14 arpens de profondeur, savoir: sept arpens de chaque côté du chemin; borné à la limite supérieure par un semblable morceau de terre appartenant aux enfans de feu Eugénie Baptiste Mayorquin, l'épouse décédée de Gabriel Jasson père; et à la limite inférieure par un autre morceau de terre semblable, appartenant à Marie Rose Mayorquin.

Il y a sur ce morceau de terre une vieille cabane en bois, un hangar et des barrières, le tout en mauvais état.

Conditions.—Payable un cinquième comptant, et le reste en deux termes égaux à un et deux ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons à la convenance des vendeurs, et portant hypothèque sur la terre. L'acte de vente sera passé devant Mr. Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Immédiatement après la vente ci-dessus, il sera également vendu au même lieu et par le même enchérisseur.

Une jeune, négresse créole nommée Victoire, âgée de 18 à 19 ans, couturière et bonne domestique de maison.

Conditions.—Payable en trois termes égaux à six, douze et dix huit mois, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves.

L'acte de vente sera enfin passé devant le même notaire aux frais de l'acquéreur. 12 mai.

AVIS.—Le sousigné vient de former une société avec M. A. Micoud, il a l'honneur d'en prévenir le public, et il profite de cette occasion pour remercier ceux qui lui ont accordé jusqu'à présent leur confiance, les priant de vouloir bien la continuer à la nouvelle raison.

Ils auront toujours en magasin les marchandises les plus fraîches et de la meilleure qualité, ce qui doit les recommander aux amateurs de la gastronomie.

Il sont maintenant, reçus par les derniers arrivages de France: Saucissons de Lyon Pâtés à la hure de co. Do. d'Arles chon, truffés Do. de Bologne Do aux foies gras do. Fromage de Gruyère Vina de toutes espèces Do. de Chester Médic Do. Américain Grave Do. Pâte grasse Banterne Do. au beurre St Julien Do. crues Champagne moussoux Anjou d. Pâtés au lièvre tr. etc. Mais leur assortiment consiste en tout ce qui se rapporte au commerce de GROCERIE en général.

Ils vendront en gros et en détail, à leur magasin, au coin des rues de Chartres et St Pierre, au-dessous de l'Hôtel des Etrangères. P. CLAPIER.

A l'avenir les affaires seront conduites sous la raison de 28 mai. CLAPIER & MICOUD.

COURTIER DE DOUANE. Le sousigné vient d'ouvrir un bureau de magasin sous l'Eglise des Marins, la première porte près de la Levée, où il offre ses services aux négociants de cette ville. 23 mai.— M. CRUZAT.

ERRATUM.

Dans notre feuille d'hier, en tête de l'article Intérieur, au lieu de lithotritie, lisez lithotomie. Par une erreur assez excusable pour quiconque ne s'est pas familiarisé avec les termes de chirurgie et de médecine, nous avons confondu l'opération appelée lithotomie avec celle connue sous la dénomination de lithotritie: la première est l'ancienne manière d'extraire la pierre; à l'aide de l'instrument appelé lithotome; la seconde est l'art de broyer la pierre dans la vessie avec les admirables instrumens inventés par le docteur Civiale.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le Bataillon prendra les armes Dimanche prochain, à 7 heures et demie du matin, en uniforme complet, avec fusil et la brigole, le havre-sac garni du gilet blanc d'uniforme, et d'un recharge complet. Par ordre, COHEN, Sergt. Maj. Nota. Les havre sacs se délivrent chez le capitaine Relf. 28 mai.

MAQUEREAUX—50 banis No. 3, reçus par la goël Plymouth York, à vendre par 30 avril W. G. HEWES.